

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Fonctionnement du dispositif	189

La Commission Permanente,

- VU** le Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 et les règlements de l'Union Européenne relatifs aux financements du Fonds Social Européen,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1611-4, L 4221-1 et suivants,
- VU** le Code du Travail et notamment le livre II « l'apprentissage »,
- VU** la loi (modifiée) n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14 et 15 avril 2016 approuvant le Plan de relance de l'apprentissage,
- VU** l'avis du Comité Régional de l'Emploi et de la Formation et de l'Orientation Professionnelles du 9 décembre 2016,
- VU** la décision en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 du Conseil Régional portant adoption de la convention type de création d'un Centre de Formation d'Apprentis pour la période 2017-2021,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 29 avril 2016 approuvant le règlement d'intervention pour l'attribution et le versement des aides aux employeurs d'apprentis,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les avenants types, présentés en 1 - Annexe 1 et 1 - Annexe 2, à la convention de création de CFA 2017/2021 avec les organismes gestionnaires de CFA concernés listés en 1 - Annexe 1 Bis et 1 - Annexe 2 Bis,

AUTORISE

la Présidente à signer ces avenants types à la convention de création de CFA 2017/2021 avec les organismes gestionnaires de CFA concernés,

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 80 000 € sur l'opération 16D02299 (portant ainsi le montant total de l'opération à 158 000 €) au titre du règlement des prestations d'exploitation-maintenance réalisées par la société Eiffage Energie Thermie Ouest,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 8 000 € au titre de la prise en charge des coûts liés à la rédaction, à l'authentification et à la publication de l'acte notarié dans le cadre de l'acquisition du terrain bâti jouxtant le lycée de Narcé à Loire-Authion du CFA EN 49.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final flourish.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs